

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée-Anne Banville](#)

<https://www.cadre21.org/membres/01d9f8ace73890583da350b9>

Date d'obtention : 2020-11-28 02:17:50

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

\*J'utiliserais le mot acteurs pour les personnes impliquées dans l'évènement\*

Lors des étapes que je vous mentionnerai ci-bas, je m'assure de respecter les points:

- Encourager la victime à avoir une attitude positive envers elle-même.
- Lui faire faire la distinction entre son erreur de jugement et la personne qu'elle est.
- L'importance de s'entourer de bonnes personnes qui sauront l'aider.
- Vérifier l'état de la victime et voir comment serait la meilleure façon de l'aider pour la suite.
- En tout temps lors du protocole, ne JAMAIS consulter les documents pornographiques ou en hypothèses de pornographies.
- Être rassurant et démontrer qu'il y a une solution pour la situation.
- Agir rapidement pour éviter la propagation des documents s'il s'agit d'une situation d'urgence.
- Garder en tout temps la confidentialité, ne donner aucun info ni aux médias ni à tout autres personnes de n'importe quel façon.

1- Prendre la trousse et suivre les démarches.

- Remplir une grille en individuelle avec chaque élève impliqués.
- Bien identifier les élèves (Date de naissance, heure début/fin...)
- Compléter chacune des questions, si non applicable écrire NA ou la rayer.
- L'intervenant et l'élève doivent signer le formulaire.

Si acte MALVEILLANT:

ne pas remplir le formulaire avec lui. Cela pourrait être considéré comme une personne en autorité au sens de la loi. Elle pourrait être jugée inadmissible au sens de la loi.

Confiscation des appareils électroniques si nous avons des raisons de croire qu'il y a des documents correspondants à de la pornographie juvénile. Si l'élève refuse malgré les explications nous devons immédiatement contacter le service de police.

Dès que la situation nous paraît malveillante contacter la police.

Quand nous remplissons le formulaire avec le dénonciateur, la victime... nous sommes en mesure majoritairement de valider si l'acte est impulsif ou malveillant. Le formulaire nous sert à voir ses points:

- Amorce: identifier les circonstances
- Nature: évaluer le degré d'explicitation sexuelle.
- Intention: Comprendre les motivations.
- Étendue: Établir l'envergure de la diffusion.

Type d'implication: déterminer l'amorce, nature, intention, étendue de la situation pour établir l'implication et le rôle de chacun.

Si acte IMPULSIF:

- 1- Rencontrer tout les acteurs rapidement.
- 2-remplir la grille d'évaluation individuellement avec chaque acteur.
- 3-consulter les politiques et règles de l'école et les dispositions du code criminel dans la trousse.
- 4- Confisquer tout appareil en cas de doute de possession de pornographie juvénile.
- Les faire éteindre par les jeunes.<
- Les mettre dans un sacs sceller et identifier en présence de l'élève.
- 5-Contacter la police comm. ou celui qui est chargé de ses situations dans notre compté.
- 6- dans les meilleurs délais communiquer avec les parents des acteurs de la situation.
- Expliquer la situation
- Expliquer le protocole d'intervention.
- Expliquer les démarches à venir.

**\*\* N'importe quand en cas de doute de Malveillance contacter les policiers\*\***

Pour savoir si l'évènement est Malveillant, prendre en considération l'age des acteurs, les circonstances, la nature des documents, les intentions, le nombres de personnes impliquées, la publication ou non, les conséquences et le niveau de collaboration des personnes impliquées.

IMPULSIF: compléter toute l'intervention avec l'ensemble des acteurs après appeler la police.

MALVEILLANT: Dès que nous estimons un acte malveillant, appeler la police et déterminer avec eux, quand nous apellerons les parents et les autres acteurs concernées.

ensuite

- 1-rencontre avec un policier avec les parents
- 2-explication des lois
- 3-signature formulaire d'engagement
- 4-destructions des fichiers
- 5-Avis concernant une récidive
- 6-ressources d'aide et de prévention
- 7-garder les données dans la base en cas de récidive

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente. Chaque évènement ne doit pas être prise de la même façon. chaque info est pertinente. Garder aussi en compte que nous ne sommes pas mandataire de la police. s'assurer que chaque intervention nous appartient en milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans les situations où le protocole sexto est non applicable, ne pas avoir le contrôle des choix du parents à porter plainte au niveau de la police.